
CONTRIBUTION

Plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale

Contribution adoptée par le Conseil 23 septembre 2020
d'Administration le

Préambule

Le 7 juillet dernier, le Gouvernement a présenté à la presse son Plan de relance et de redéploiement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce Plan a été élaboré afin de faire face à la pandémie du Covid-19 et à ses impacts socio-économiques. L'objectif est de permettre la mise en œuvre d'un redémarrage progressif de toutes les activités à, court, moyen et long terme. Il est basé sur un diagnostic socio-économique, territorial et écologique complet de la situation en Région bruxelloise pendant et après la crise du Covid-19.

Ce Plan vise à combiner relance, redéploiement et vision stratégique régionale avec des mesures de court terme par axe stratégique : transition socio-économique et emploi, politiques sociales et de santé et développement territorial et environnement.

Le Plan a été présenté aux interlocuteurs sociaux de Brupartners les 13 et 14 juillet 2020. La présente Contribution, complémentaire à la « *contribution de Brupartners du 6 juillet 2020 dans la perspective d'un Plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale : priorités communes des interlocuteurs sociaux* » (voir *infra*), porte sur les différentes mesures envisagées par le Plan de relance et de redéploiement.

Contribution

1. Considérations générales

1.1 Importance de la concertation sociale et objectifs poursuivis

Brupartners salue l'initiative du Gouvernement bruxellois de mettre en œuvre un plan d'actions qui s'inscrit dans une perspective de relance et de redéploiement de notre économie en réponse à la crise que nous subissons actuellement.

Brupartners rappelle, une fois encore, qu'après la gestion urgente de la crise au printemps 2020, qui justifiait des décisions rapides des autorités publiques sur les volets sanitaires et socio-économiques, il est indispensable aujourd'hui de permettre à la concertation socio-économique de retrouver pleinement sa place. En effet, la situation socio-économique extrêmement difficile et incertaine ainsi que les bouleversements importants que subissent les entreprises et les travailleurs, comme les citoyens, nécessitent de retrouver l'esprit de concertation qui a guidé la vision commune de développement socio-économique bruxelloise, traduite dans la Stratégie 2025, devenue la Stratégie Go4Brussels 2030. Les enjeux pour la Région de Bruxelles-Capitale sont énormes et plus que jamais, tous les acteurs régionaux doivent se mobiliser ensemble pour construire et reconstruire l'avenir socio-économique de la Capitale. Regrettant qu'une concertation n'ait pas été mise en place dès le début des travaux sur le Plan de relance, Brupartners avait pris l'initiative, début juillet 2020, dans une optique constructive et avec le sens des responsabilités, de définir les chantiers prioritaires, directement issus de la Stratégie Go4Brussels 2030, à mettre en œuvre dans le cadre d'un Plan de relance et de redéploiement. Ce travail a été communiqué au Gouvernement le 7 juillet dernier sous la forme d'une « *contribution de Brupartners du 6 juillet 2020 dans la perspective d'un Plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale : priorités communes des interlocuteurs sociaux* » (en annexe). **Brupartners** insiste que la suite du processus se fasse dans le cadre d'une

concertation sociale efficace, qui constitue une condition de réussite déterminante pour assurer la relance de l'économie bruxelloise en faveur de ceux qui vivent à Bruxelles et de ceux qui y travaillent.

Au niveau de la méthode, **Brupartners** partage l'approche du Gouvernement bruxellois qui consiste à appuyer le Plan de relance et de redéploiement sur les outils existants, et en particulier la Stratégie Go4Brussels 2030. Si la crise Covid-19 est à l'origine de nouveaux problèmes, elle a surtout amplifié ceux que Bruxelles connaît déjà depuis de nombreuses années. La Stratégie GO4Brussels 2030, en tant qu'accord socio-économique entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement, constitue donc une base solide sur laquelle s'appuyer dans le cadre de la relance, à laquelle il faudrait toutefois ajouter un volet social/santé plus conséquent.

De manière générale, le Plan de relance doit, selon **Brupartners**, poursuivre 3 objectifs généraux :

- Préserver l'activité économique tout en garantissant le retour vers la collectivité, notamment par le maintien et le développement de l'emploi de qualité et du climat entrepreneurial favorable ;
- Garantir une gestion sociale et économique de la crise, en développant/amplifiant les différents services/mécanismes/outils d'aide existant ou à créer en vue de soutenir les publics fragilisés en soumettant les mesures du Plan de relance aux tests d'égalité de genre et à un monitoring statistique incluant des indicateurs de genre et de pauvreté (mainstreaming) ;
- Favoriser la transition et les changements en faveur d'une société plus solidaire, plus inclusive, plus efficace, plus résiliente et plus durable.

2. Considérations transversales / conditions de réussite

2.1 Les conditions sanitaires

Brupartners attire l'attention sur la nécessaire intégration des conditions sanitaires à la réussite du Plan de relance, tant pour les Bruxellois que pour les personnes travaillant en Région de Bruxelles-Capitale. La crise sanitaire n'est pas encore résolue et aucun vaccin n'est disponible. Même si les connaissances du virus et les dispositifs de 'tracking and tracing' se sont améliorés, il existe toujours des situations critiques et incertaines dans certaines structures liées à la circulation du virus dans notre société. A ce titre, **Brupartners** soutient la mise en place du plan publié le 24 juillet 2020 pour « prévenir et agir contre une seconde vague potentielle à Bruxelles ». Un tel plan est indispensable pour éviter un effet rebond qui mettrait à mal l'ensemble du Plan de relance. Par ailleurs, dans l'attente d'une solution pharmacologique, **Brupartners** souligne qu'un équilibre doit être maintenu entre la reprise de l'activité économique, sociale et culturelle constituant les socles de notre société, et les conditions sanitaires permettant d'atténuer la propagation du virus.

2.2 La situation des femmes avec un focus sur les familles monoparentales

Brupartners attire également l'attention sur le fait que de nombreuses femmes ont été fortement impactées, et le sont toujours, par la crise sanitaire liée au Covid-19. Ceci est d'autant plus vrai pour les familles monoparentales qui, dans 86%¹ des cas, sont gérées par des femmes. Le Plan de relance

¹ <http://ibsa.brussels/themes/population/menages>.

doit prendre en compte la situation des femmes de manière transversale, avec un focus sur les familles monoparentales (cf. fiche Empl_8).

2.3 Les moyens budgétaires et la fixation des priorités

Brupartners s'interroge sur les moyens budgétaires qui seront (ou pourront) être réellement dégagés pour mettre en œuvre le Plan de relance. Les besoins économiques et sociaux de sortie de crise sont nombreux et couvrent une diversité de domaines. Le projet de Plan de relance se donne pour ambition de couvrir cette diversité de domaines nécessitant une attention dans une perspective de relance. Néanmoins, sans la garantie des financements correspondants, l'ensemble des mesures pourraient ne pas être mises en œuvre. **Brupartners** demande la transparence sur la faisabilité budgétaire des mesures et, le cas échéant, la clarté sur les priorités budgétaires pluriannuelles du Plan.

En fonction des contraintes budgétaires, **Brupartners** recommande, dans la fixation des mesures prioritaires à mettre en œuvre rapidement, de tenir compte des mesures ayant le plus d'impacts positifs sur la collectivité, sur le bien-être des citoyens, sur la sauvegarde et la création des emplois, sur la création d'entreprises, sur la transition sociale et durable de l'économie bruxelloise...

Brupartners regrette le manque de lien entre les trois axes du plan de relance et constate qu'aucun lien n'est effectué entre l'axe 2 et les objectifs de la Stratégie 2030 (notamment avec l'objectif 2.7). Au niveau de l'axe 2, il faudrait ajouter une vision transversale sur l'offre de services, son insuffisance et la nécessaire programmation pour répondre, aujourd'hui et demain, aux besoins sociétaux de la population.

3. Considérations particulières

3.1 Volet 1 – Transition économique et emploi

1. Transition

Brupartners souligne positivement le focus que le Plan de relance accorde aux secteurs durement impactés par la crise sanitaire et le confinement. Tous les secteurs n'ont pas été confrontés à la crise de la même manière et, pour certains d'entre eux, la période de relance risque d'être particulièrement longue. Plusieurs secteurs ont bénéficié de mesures d'urgence de la part du Gouvernement bruxellois. Pour certains cela ne sera pas suffisant étant donné que, à l'heure actuelle, il n'y a pas ou très peu de perspectives de relance de leur activité. Ces secteurs doivent donc faire l'objet d'une attention et de mesures de soutien particulière et adaptées.

Brupartners relève que le Plan de relance ne prévoit pas de mesures spécifiques pour certains autres secteurs impactés.

La crise a mis en exergue toute une série de fonctions/métiers essentiels au fonctionnement de notre société. Ces travailleurs de 1ère ligne ont été fortement mis à contribution tout au long de la crise.

TRAN_1 et TRAN_2 « Alliance Emploi Environnement Rénovation » et « Développer une politique sociale, environnementale et innovante de la commande publique et organiser l'adaptation de l'offre bruxelloise à ces marchés » :

Brupartners demande le lancement rapide et accéléré en tant que mesures de relance à court terme de l'Alliance Emploi-Environnement-Rénovation, l'augmentation des primes énergies et le Rénolab.

Brupartners demande que ces stratégies de développement économique s'articulent selon une approche sectorielle, avec des synergies fortes et des liens cohérents avec les accords-cadres sectoriels négociés entre les acteurs sectoriels et le Gouvernement (accord-cadre construction, accord-cadre horeca...).

TRAN_2 Développer une politique sociale, environnementale et innovante de la commande publique et organiser l'adaptation de l'offre bruxelloise à ces marchés

Brupartners soutient qu'une politique dynamique et innovante dans les marchés publics est une priorité pour promouvoir une économie sociale, solidaire et décarbonée. Dans la mesure du possible, et dans le respect de la législation relative aux marchés publics, les entreprises bruxelloises devraient Dans la mesure du possible, et dans le respect de la législation sur les marchés publics, les entreprises bruxelloises devraient se voir attribuer les marchés. Si le prix reste l'un des critères d'attribution d'un marché, d'autres critères doivent aussi être pris en compte : la qualité, la proximité...

Dans ce cadre, **Brupartners** rappelle le rôle de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics dans la lutte contre le dumping social (analyse des justifications de prix jugés anormalement bas...).

TRAN_6 Ancrage local du commerce – les supermarchés citoyens

Brupartners estime nécessaire de disposer, préalablement à l'implémentation d'une telle mesure, d'une analyse d'impact *ex ante* sur les commerces de proximité et sur les retours en termes de création d'emplois.

Le soutien à la transition économique est peu mis en avant dans les fiches. **Brupartners** estime qu'une plus grande place devrait lui être accordée, par la mise en place des primes plus spécifiques et la majoration des dispositifs de soutien pour les entreprises qui s'inscrivent dans des modèles plus vertueux, etc. Un plan de réindustrialisation doit également être envisagé dans le cadre de la relance et du redéploiement de la Région.

2. PME

PME_3 : Prêt de trésorerie Brusoc

Brupartners juge nécessaire d'augmenter la limite du montant maximum de prêt de 15.000 € à 25.000 € pour répondre aux besoins de liquidités des indépendants et PME, pour autant que la pérennité des entreprises bénéficiaires soit assurée autant que possible.

PME_4 : Renforcer l'accompagnement des entrepreneurs bruxellois afin de les soutenir dans la relance et le redéploiement, dont renforcer les capacités de hub.brussels en termes d'accompagnement ;

PME_9 : Renforcer l'accompagnement des entrepreneurs bruxellois afin de les soutenir dans la relance et le redéploiement

Brupartners estime essentiel de soutenir d'avantage l'accompagnement des entreprises y compris celles relevant du secteur non-marchand, et rappelle qu'il est important, et encore plus particulièrement en cas de crise, que l'ensemble des acteurs, tant publics que privés, collaborent et travaillent ensemble, en complémentarité, afin d'accompagner les entreprises et les entrepreneurs.

Brupartners recommande de s'appuyer sur tous les acteurs existants, qui disposent d'une expertise, pour renforcer l'accompagnement, en ce compris les structures actives dans l'accompagnement des entreprises de travail adapté, d'insertion et d'économie sociale.

PME_8 : proportionele vermindering van de gewestbelasting op niet residentiële oppervlakten 2020 (de m²-belasting)

Brupartners constate que la fiche relative à une réduction de 25% de la taxe régionale sur les surfaces non résidentielles (budget de 22,5 millions € annuels) n'est pas détaillée à ce stade et recommande, en tout état de cause, d'encadrer et de cibler la mesure.

PME_12 : Soutenir l'économie locale via la Zinne

Brupartners estime que cette mesure n'est pas prioritaire dans un Plan de relance.

Cependant, **Brupartners** insiste pour cette mesure soit mise en lien avec les fiches **PME_6_7_10_11** car le développement d'une politique de commerce de proximité est essentiel dans un Plan de relance et de redéploiement.

3. Domaines porteurs

DOM_4 : Soutenir l'industrie culturelle et créative (ICC) bruxelloise

Brupartners rappelle qu'il est essentiel de soutenir l'ensemble du secteur de l'industrie culturelle et créative en élargissant le périmètre au secteur socio-culturel qui est tout aussi négativement impacté que les autres structures.

DOM_6 : Rénovation et adaptation des équipements scolaires

Brupartners soutient la rénovation des équipements scolaires qui représente un investissement durable pour tous. Cette mesure permet également de soutenir le secteur de la construction, avec un impact favorable sur l'économie et l'emploi. Afin que cette mesure ait un effet sur le marché de l'emploi et les entreprises bruxelloises, elle doit être mise en rapport avec les mesures TRAN 1&2 (voir ci-dessus).

Ces investissements doivent être organisés en concertation avec les Communautés et les autorités locales.

Brupartners demande que les priorités dans les rénovations soient définies et précisées dans les fiches ou dans des groupes de travail et qu'il soit également tenu compte des opportunités en matière d'infrastructures dans le secteur social-santé.

Au-delà des investissements durables dans les équipements scolaires, **Brupartners** insiste sur le fait que le Plan de relance et de redéploiement a un rôle à jouer pour dynamiser la construction et la rénovation durable de l'ensemble des infrastructures collectives et à profit social et les investissements qui doivent s'y effectuer.

DOM_7 : Renforcement des services commerciaux des ETA (Entreprises de Travail Adapté)

Brupartners souligne que le renforcement des services commerciaux est vital pour le secteur des ETA. Cependant, il demande de préciser dans la fiche **DOM_7**, qu'au-delà d'un budget d'investissement relatif aux équipements pour le développement de nouvelles activités, il faut renforcer les postes qui concernent un ergothérapeute mais également des développeurs de projets dédiés au secteur des ETA.

Brupartners rappelle que la réglementation relative au quota d'occupation de personnes en situation de handicap par les pouvoirs locaux permet de rencontrer cette obligation, à concurrence de 50%, en confiant des marchés publics aux ETA. Il suggère d'encourager cette modalité.

4. Mobilité

Brupartners demande que la concertation sur les matières liées à la mobilité, dans le cadre de la Stratégie GO4Brussels 2030, soit prévue et effectivement organisée avec les interlocuteurs sociaux représentés au sein de Brupartners. En effet, la consultation de certains organes consultatifs de la Région de Bruxelles-Capitale ne peut en aucun cas remplacer la concertation sociale avec les interlocuteurs sociaux de Brupartners, principal organe de concertation de la Région.

Brupartners estime tout à fait insuffisant que les interlocuteurs sociaux soient concertés uniquement sur les fiches relatives au télétravail (qui, par ses impacts socio-économiques, ne peut par ailleurs se limiter à être traité dans le cadre restreint d'une politique de mobilité) ou aux plans de déplacements d'entreprises. Il est indispensable d'impliquer les interlocuteurs sociaux dans la bonne mise en œuvre des fiches relatives à la mobilité.

De manière générale, **Brupartners** rappelle sa demande récurrente d'être étroitement associé sur tous les dossiers qui ont un impact socio-économique en Région de Bruxelles-Capitale. Il est incompréhensible qu'un Plan de relance qui met en avant la mobilité comme l'un des fers de lance, accorde si peu d'attention à la concertation à cet égard.

Enfin, **Brupartners** constate l'absence d'estimations budgétaires pour la plupart des fiches, ainsi que l'absence de priorisation des mesures.

MOB_1 : Anticipation de l'après-COVID 19 – télétravail et mobilité

Brupartners considère qu'au regard de l'ampleur que prend le télétravail et de ses multiples implications, il y a lieu de s'emparer de l'ensemble des thématiques du télétravail au niveau régional.

Brupartners insiste sur le fait que limiter l'analyse de l'impact et du développement du « télétravail » à des questions de mobilité est très réducteur et que cette thématique doit être prise en compte avec l'ensemble de ses implications économiques et sociales. Il faut en effet travailler sur les différents aspects régionaux du télétravail, sans préjudice des dispositions et prises de décisions au niveau fédéral.

Dès lors, la méthodologie de concertation proposée nécessite d'être modifiée, en ce qui concerne, d'une part, la composition de la Task force qui doit représenter l'ensemble des composantes de Brupartners et, d'autre part, la complémentarité de cette dernière avec les autres niveaux de concertation, qui eux aussi traitent de cette thématique.

5. Numérique

NUM_1 : Digitalisation des administrations et NUM_2 : Appropriation du numérique

Brupartners rappelle que la simplification administrative passe notamment par la digitalisation et la lutte contre la fracture numérique.

Brupartners relève que le besoin de digitalisation de l'économie bruxelloise s'est particulièrement fait ressentir au cœur de la crise liée au Covid-19. Même si la digitalisation des services apparaît comme une partie de la solution à la crise, celle-ci se doit d'être inclusive en évitant de créer de nouvelles inégalités au sein de la population.

Brupartners insiste sur la nécessité de mettre en place une offre de services intégrée pour les Bruxelloises et Bruxellois en termes de maintenance et de helpdesk pour les outils numériques.

NUM_3 : Transition numérique de l'économie bruxelloise

Brupartners insiste une nouvelle fois pour que la transition numérique de l'économie bruxelloise soit encouragée également dans les entreprises à profit social. Il demande que l'ensemble des composantes de Brupartners puisse être intégré à la Task Force bedigital.

6. Emploi

Brupartners a acté avec satisfaction, au cours des rencontres tenues en juillet, que sur plusieurs sujets importants des accords clairs ont été pris pour concrétiser, dans le domaine de l'emploi, la méthode des « priorités partagées ». Il pense notamment à la création d'un fonds « rebond » et à l'évaluation et la réforme éventuelle des mesures « groupe-cible », ainsi qu'au déploiement de mesures dans le cadre « ACS »

Brupartners constate et regrette toutefois qu'il ne soit pas prévu d'aide au maintien des emplois existants. Il demande qu'une attention particulière, en termes d'accompagnement, de soutien et d'aide, soit envisagée car, actuellement, aucune mesure spécifique régionale n'est prévue en la matière.

Dans le cadre des procédures convenues **Brupartners** demande d'évaluer la nécessité de renforcer et/ou de sauvegarder les aides urgentes actuelles afin d'analyser si elles répondent encore aux besoins. Une telle évaluation devra également porter sur l'ensemble des mesures d'aides à l'emploi.

Brupartners demande la détermination d'actions visant à stimuler la demande d'apprentissage tout au long de la vie et à supprimer les obstacles à l'apprentissage en ligne.

Brupartners insiste sur la nécessité de d'adopter une politique globale pour soutenir les travailleurs bruxellois à intégrer un trajet de formation via les dispositifs existants et à stimuler la formation tout au long de la vie. Vu la précarité de nombreux demandeurs d'emploi bruxellois, le renforcement du revenu de formation est une mesure qui doit être mise en œuvre rapidement.

De plus, **Brupartners** relève, qu'il serait intéressant que le congé éducation-payé puisse faire l'objet de discussions en vue d'une reconnaissance d'une Région à une autre.

Brupartners insiste fortement sur la nécessité de mettre rapidement en œuvre les accords-cadres sectoriels ainsi que les Pôles Formation Emploi qui y sont liés afin que les emplois maintenus ou créés par le Plan de relance bénéficient à un maximum de Bruxellois et Bruxelloises.

EMPL_1 : Mobiliser les politiques d'activation pour contrer la hausse du chômage

Brupartners réinsiste pour procéder rapidement avec le Gouvernement à l'évaluation et le cas échéant, la révision et l'amélioration des dispositifs d'aides à l'emploi, notamment le dispositif Activa.

Brupartners prend note avec satisfaction de l'accord dégagé en juillet 2020 avec le Gouvernement concernant la mise en place d'un Groupe de travail qui sera chargé de cette mission.

EMPL_3 : Renforcement de l'accompagnement des chercheurs d'emploi

Brupartners demande un renforcement des moyens alloués à l'orientation et à l'accompagnement des chercheurs d'emploi, en veillant à prioriser la répartition des moyens régionaux entre les opérateurs

d'emploi publics, marchands et non marchands afin de pouvoir accompagner efficacement les différentes catégories de chercheurs d'emploi.

Brupartners demande un renforcement des services d'Actiris. Cela pourrait être envisagé par le biais d'une digitalisation d'Actiris afin de tirer au mieux profit des outils disponibles. Toutefois, il faudra également tenir compte des publics plus fragilisés qui n'ont pas ou peu accès à ces services digitalisés.

EMPL_4 : Soutien aux secteurs Social/Santé par l'octroi de 100 nouveaux postes ACS

Brupartners souligne la nécessité de soutenir prioritairement les secteurs du social et de la santé avec des emplois stables et durables. Vu les circonstances, il comprend le recours au dispositif ACS mais demande que les postes octroyés le soient à durée indéterminée afin de créer un véritable impact social durable dans l'amélioration des services à la population.

EMPL_5 : Booster le dispositif d'Emploi d'insertion visé à l'article 60, § 7, notamment pour les entrepreneurs bruxellois victimes de faillite

Brupartners est en faveur d'un soutien spécifique des CPAS pour les indépendants faillis, en insistant sur le besoin d'un budget complémentaire.

Brupartners souhaite élargir ces postes à différents profils et veiller à ce que ceux-ci soient affectés en partie à des entreprises sociales mandatées en insertion (ESMI).

EMPL_6 : Fonds régional d'accompagnement des travailleurs en cas de faillite - « Fonds Rebond »

Brupartners prend note avec satisfaction de la mise en place d'un dispositif-pilote de soutien à la reconversion des travailleurs suite à une faillite.

Brupartners propose une nouvelle rédaction de la fiche de manière plus large et en prenant en compte les perspectives du Groupe de travail « Fonds Rebond » mis en place avec les interlocuteurs sociaux de Brupartners, le Cabinet du Ministre de l'Emploi et Actiris.

Brupartners insiste pour que ces initiatives soient mises en place en tenant compte, voire en renforçant, les dispositifs sectoriels existants.

EMPL_7 : Renforcement de la formation

Brupartners demande de faire le lien avec les dispositifs sectoriels existants (PFE, accords-cadres, Fonds sectoriels), notamment pour les secteurs prioritaires de la santé et de la construction.

Sur l'approche de veille et de prospective, **Brupartners** demande de faire le lien avec les Bassins Enseignement qualifiant - Formation – Emploi et les travaux du BANSPA.

EMPL_8 : Prise en compte de la situation des femmes dans le cadre de la relance et assurer un focus particulier sur les femmes en situation de monoparentalité

Brupartners considère que cette mesure fait partie des conditions préalables de réussite, avec une attention particulière pour les familles monoparentales (voir *supra*).

Brupartners rappelle l'importance des travaux en cours, notamment en son sein, sur l'avis d'initiative concernant les familles monoparentales. Il pointe également les travaux concernant le Plan de lutte contre les violences faites aux femmes de la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances.

EMPL_10 : Projets pilotes « Territoires Zéro chômeurs de longue durée »

Brupartners s'interroge sur la manière dont ces projets pilotes vont être mis en œuvre, et notamment sur leur articulation avec les dispositifs d'emploi locaux existants.

Brupartners demande que les méthodes utilisées soient accessibles à tous les entrepreneurs et pas seulement à certaines personnes dans une zone spécifique et pour une activité particulière. En effet, il s'interroge sur la pertinence d'un système « zoné » pour un territoire de 19 communes comme celui de la Région de Bruxelles-Capitale.

Brupartners demande que ce projet « Territoires Zéro chômeurs de longue durée » soit mieux défini et analysé de manière approfondie, notamment sur ses aspects sociaux et économiques, voire en matière de concurrence.

7. AMBT**AMBT_1 : « Nouvelles façons de travailler » - « Het nieuwe werken” voor de medewerkers van het Brussels hoofdstedelijk gewest (NWOW – New way of working)**

Brupartners rappelle qu'il impose de soumettre au préalable à la concertation sociale sectorielle les nouvelles dispositions envisagées par le Gouvernement en faveur du télétravail dans la fonction publique régionale. Il est essentiel que toutes les étapes de concertation soient respectées au niveau sectoriel.

3.2 Volet 2 – Politiques sociales et de santé**1. Concertation**

Comme il l'a déjà fait lors du Sommet social du 16 janvier 2020 et lors des journées de concertation sur le Plan de relance des 13 et 14 juillet 2020, **Brupartners** appelle à la mise en place d'une véritable concertation interprofessionnelle bruxelloise portant sur les aspects socio-économiques des politiques sociale et de santé. Celle-ci doit notamment porter sur les impacts sur les usagers, les entreprises et les travailleurs. Il ne s'agit pas ici d'ajouter une couche supplémentaire à la concertation sectorielle existante, ni de faire concurrence aux autres organismes compétents sur ces matières, mais bien de consacrer la légitimité de Brupartners de rendre des avis sur les impacts sociaux et économiques des politiques sociale et de santé, à la demande du Gouvernement ou d'initiative s'il le juge utile.

2. Aspects transversaux

Brupartners relève également une série de recommandations transversales relatives aux politiques et secteurs sociaux et de santé :

- **Brupartners** insiste sur la nécessité de maintenir avant toute chose l'offre de services et les emplois dans ces secteurs ce qui impose de compenser la hausse des coûts ainsi que les pertes de recettes sur les troisième et quatrième trimestres de l'année 2020. Il demande pour ce faire que les aides mises en place dans le cadre de la crise du coronavirus soient maintenues.
- **Brupartners** estime que l'augmentation de l'offre de services à la population destinée à répondre à l'évolution à la hausse des besoins sociétaux en termes sanitaires mais aussi à l'évolution démographique doit être pensée de façon structurelle et dans le cadre d'une programmation « social-santé » de manière large et en cohérence avec le Plan « social-santé » annoncé dans la Déclaration de politique régionale.

- Il est essentiel d'améliorer l'attractivité des métiers de ces secteurs, qui se sont avérés encore plus indispensables en période de crise sanitaire. Pour **Brupartners**, cela passe par un accroissement des normes d'encadrement, le développement des parcours professionnels via notamment des formations, ainsi que par une harmonisation barémique notamment par rapport à l'IF-IC (Institut de Classification des Fonctions) pour éviter la concurrence avec les deux autres Régions ou le Fédéral qui se sont déjà prononcés sur cette question. Cette harmonisation barémique doit concerner les maisons de repos, la revalidation, les MSP et les IHP, et ce tant pour le secteur privé que public. Conformément à l'esprit des « accords du non marchand », **Brupartners** demande que le coût de cette revalorisation soit prise en charge par les pouvoirs publics, quelle que soit la catégorie de personnel concernée ou le mode de financement de celui-ci. Cela passe également par une amélioration des conditions d'installation et de fonctionnement des prestataires de soins indépendants ainsi que de leur collaboration interdisciplinaire et institutionnel.
- **Brupartners** souligne la nécessité de prévoir pour ces secteurs des budgets structurels afin de permettre aux politiques mises en place d'avoir des impacts durables. Trop souvent, les fiches du Plan de relance ne mentionnent pas de budgets associés aux mesures qui vont être mises en place, ou au mieux des budgets qui ont une durée limitée.
- La crise sociale et économique actuelle va engendrer une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi bruxellois peu qualifiés, qui vont s'ajouter au contingent déjà existant. Afin d'assurer un accompagnement adéquat et efficace de ce public spécifique, **Brupartners** demande que le secteur de l'insertion socio-professionnelle soit davantage soutenu.
- Le plan de relance prévoit de soutenir le secteur de la construction sans malheureusement faire de lien avec un investissement dans les infrastructures socio-sanitaires. **Brupartners** insiste pour que des investissements en infrastructures et en équipements (PEB, URE, etc.) soient prévus dans le secteur social et celui de la santé, pour y réduire l'empreinte environnementale des entreprises, diminuer leurs factures énergétiques, améliorer la qualité des services, stimuler le secteur de la construction et de la rénovation durable. Cette volonté passe notamment par l'accessibilité de l'ensemble des structures aux primes énergie de la catégorie C.
- **Brupartners** insiste pour que la révolution digitale en cours tienne compte de la nécessité de renforcer la digitalisation (moyens, formation, outils technologiques, etc.) dans les secteurs « social-santé » et ce tant dans les interactions avec les usagers, les travailleurs et les pouvoirs publics.

Sur les aspects plus spécifiques relevant des matières « social-santé », **Brupartners** se réserve la possibilité de se positionner ultérieurement, au travers d'un avis d'initiative.

3.3 Volet 3 – Développement territorial et environnement

1. Logement

Log_1 : Mettre en place une stratégie d'acquisition et de rénovation de logements

La Déclaration de politique générale prévoit la création de 6.400 logement neufs. Cet objectif est ramené à 4.800 logements neufs dans la fiche concernée, pour des raisons qui ne sont pas suffisamment explicitées. **Brupartners** s'interroge sur l'ambition de cette mesure étant donnée l'urgence et les besoins croissants en termes de logement pour la population bruxelloise.

Brupartners constate par ailleurs que la stratégie mentionnée passe essentiellement par l'acquisition de logements neufs. Il rappelle qu'il ne s'agit pas du seul enjeu en matière de logement ; la rénovation de logements existants devrait notamment être davantage mise en avant et soutenue.

2. Mobilité

Mob_8 : Gratuité des transports en commun (pour les moins de 25 ans + chèques transport)

Brupartners n'est pas favorable à cette mesure ciblée sur l'âge qui ne constitue pas à proprement parler un élément de relance et de redéploiement de l'activité économique bruxelloise. La fiche n'explique par ailleurs pas comment sera financée cette mesure pourtant onéreuse. Un budget supplémentaire important devra dès lors être affecté à la STIB qui n'est pas en mesure de la prendre à sa charge, dans son budget actuel. Sans oublier que la gratuité entraînera une augmentation de la demande pour les transports publics, ce qui nécessitera la mise en place d'une offre supplémentaire et donc des coûts additionnels.

3.4 Eléments manquants au Plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale

Brupartners a identifié une série de recommandations et de mesures qui n'apparaissent pas dans le Plan de relance et de redéploiement tel qu'il a été présenté aux interlocuteurs sociaux lors des journées de travail des 13 et 14 juillet 2020.

Brupartners estime qu'après les mesures d'urgence mises en place de manière globale durant les premiers mois de la crise à l'attention des entreprises afin de préserver un maximum d'entreprises et d'emplois, il est à présent temps de proposer, dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement, des primes et subsides plus ciblées, à l'instar de ce que font [finance.brussels](#), [citydev.brussels](#).... Il s'agit en effet de s'assurer que les moyens publics seront investis dans des secteurs et entreprises pérennes et pour le maintien ou la création d'emplois de qualité.

Selon **Brupartners**, la vocation internationale de la Région bruxelloise commande de veiller à continuer à soutenir nos marchés à l'exportation. Une attention particulière aux nouvelles entreprises exportatrices est également nécessaire, surtout en temps de crise. Les mesures et politiques publiques de soutien devront tenir compte d'un équilibre entre économie locale et vocation exportatrice de l'économie bruxelloise.

Afin de soutenir la transition économique, **Brupartners** estime qu'un plan de réindustrialisations doit être envisagé dans le cadre de la relance et du redéploiement de la Région.

Il est important pour **Brupartners** de promouvoir l'offre de formation, et de mettre en place des incitants pour que les demandeurs d'emploi en suivent davantage, au travers du revenu de formation.

Brupartners insiste pour que les travaux relatifs à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration soit poursuivis, sans préjudice des travaux déjà engagés pour la mise en place d'un projet-pilote portant sur l'accompagnement des travailleurs licenciés dans le cadre d'une faillite.

Brupartners demande que soient lancées des négociations avec le pouvoir fédéral pour la régularisation des travailleurs sans-papiers. Il souligne les avantages en termes de lutte contre le dumping social et l'accroissement des recettes publiques via l'impôt.

Enfin, **Brupartners** demande qu'une réflexion soit mise en place concernant la lutte contre le chômage par la réduction du temps de travail.

*

* *

CONTRIBUTION DE BRUPARTNERS
DANS LA PERSPECTIVE D'UN PLAN DE RELANCE
ET DE REDÉPLOIEMENT
POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE :
PRIORITÉS COMMUNES DES INTERLOCUTEURS SOCIAUX
(6 JUILLET 2020)

- **Contexte**

La pandémie de COVID-19 et le confinement qui s'en est suivi a eu, et aura encore à long terme, des conséquences désastreuses en matières sanitaire, économique et sociale. Après avoir pris en urgence une série de mesures destinées à préserver au maximum les entreprises et les emplois qui en découlent, le Gouvernement bruxellois travaille depuis quelques temps à la définition d'un plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Brupartners regrette qu'une concertation n'ait pas été mise en place dès le début des travaux sur ce plan de relance, ce dont il a fait part à plusieurs reprises aux représentants du Gouvernement. Afin de pallier à ce manquement et dans une optique constructive, les interlocuteurs sociaux ont décidé de s'accorder sur une série de chantiers prioritaires, directement issus de la Stratégie Go4Brussels 2030, à mettre en œuvre dans le cadre du plan de relance et de redéploiement.

Le présent document se veut dès lors une base à la concertation qui aura lieu avec le Gouvernement, Brupartners étant l'acteur central et privilégié du dialogue économique et social en Région bruxelloise.

Ces chantiers prioritaires sont présentés sous forme de tableau, dont le contenu est consultable dans la suite de ce document.

• **Priorités**

Préalables et Conditions de réussite	Priorités	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
	Intégrer les conditions sanitaires à la réussite du Plan de relance	La crise sanitaire n'est pas encore résolue et aucun vaccin n'est disponible. Même si certains indicateurs sont encourageants, il existe toujours des situations critiques dans certaines structures et un risque de seconde vague. A ce titre, Brupartners s'étonne que les conditions sanitaires nécessaires à la réussite du Plan de relance ainsi que la réalisation d'une analyse objective et critique de la gestion de la crise et de ses causes soient absentes de ce plan. Or, elles sont indispensables pour éviter un effet rebond qui mettrait à mal l'ensemble du Plan de relance.
	Garantir le maintien du volume de l'offre de services des entreprises à profit social	Le secteur à profit social connaît de lourdes pertes financières en raison de la crise du COVID-19. Les comptes 2020 de nombreuses structures seront dans le rouge. Ces pertes auront un impact sur les services rendus et sur l'emploi, voire menacent déjà la survie de certaines institutions. Le Gouvernement bruxellois, à l'instar des deux autres Régions, doit apporter son soutien financier pour compenser les coûts du COVID-19.
Perspectives budgétaires	Prioriser les choix budgétaires de la Région	Détermination des priorités budgétaires de la Région à court et moyen termes pour l'ensemble des institutions bruxelloises (Région, Cocom, Cocof, VGC).
Égalité de traitement entre les femmes et les hommes et gendermainstreaming	Renforcer le gender mainstreaming	80% des travailleurs de 1 ^{ère} ligne dans le cadre de la crise sanitaire sont des femmes et elles risquent plus que jamais de payer le prix de la récession et des reculs sociaux qui s'annoncent. Porter une attention particulière à l'égard des familles monoparentales.
Logement (hors stratégie mais prioritaire)	Répondre aux besoins de milliers de familles bruxelloises dans l'attente d'un logement (social), adapté à leurs revenus et leur situation familiale	Cf avis de Brupartners : - Lutte contre les loyers excessifs (A-2018-040-CES) - Commission paritaire locative (A-2018-024-CES)
Chantiers S2030	Priorités	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
Chantier 1.1.3 – Organiser la transition progressive des outils de soutien économique	Adaptation/renforcement de la politique de subsides	- Conditionnement des aides et financements à la transition écologique ainsi qu'à la transition vers les nouveaux modes de consommation consécutifs à la crise Covid 19 : mutualisation (logistique, déchets,...), digitalisation, commerce locale, ...

	Promouvoir une économie sociale, solidaire et décarbonée en soutenant les entreprises qui promeuvent l'intérêt général, la transition et la durabilité de notre société.	- Accompagner les entrepreneurs vers cette transition. - Ne pas ajouter de l'incertitude à l'incertitude économie/sanitaire : les entrepreneurs doivent savoir ce vers quoi nous allons et ce qui leur est demandé. - Soutien aux entreprises qui se sont déjà inscrites dans la transition afin ne pas perdre les investissements déjà réalisés. - Aides à la consultance : change management. - Aides à l'innovation : innovation managériale – ook voor de innovatievolgers, souvent les PME (cf. objectif 1.3). - Elargir et majorer les dispositifs de soutien économique vers toutes les entreprises sociales et à profit social. - Appliquer dans l'ensemble du plan de relance la possibilité donnée par l'Europe, pour faire face à la crise COVID-19, de ne pas soumettre les primes et les aides octroyées aux entreprises au Règlement « de minimis ». - Favoriser la création et le développement des entreprises à profit social et de l'économie sociale, y compris mandatée en insertion. - Dynamiser la digitalisation et l'informatisation des entreprises sociales et à profit social. - Réserver des marchés publics aux entreprises sociales et à profit social.
Chantier 1.1.5. Mettre en place l'Alliance Emploi – Environnement – Finances Chantier 1.1.2 Programmer et mettre en œuvre la Transition économique vers une économie décarbonée, circulaire et régénérative	Rénovation des infrastructures du secteur à profit social et transition vers une économie décarbonée et durable	- Investir dans les infrastructures et les équipements du secteur à profit social (santé, éducation, culture, sport, etc.) pour réduire l'empreinte écologique des entreprises (PEB, URE, etc.) et stimuler le secteur de la construction et de la rénovation durable. - Volonté d'orienter le report modal lié à la crainte des transports en commun vers la mobilité douce et active via de nouvelles infrastructures et des mesures incitatives vers les entreprises.
Chantier 1.2.1 Evaluer, mettre à jour et mettre en œuvre le SBA	Accompagnement post-crédation	- Accompagnement post-crédation – en utilisant les acteurs publics et privés (associations, fédérations, guichet d'entreprise...) et en veillant à leur complémentarité.

	Apporter des solutions de financement adaptées suite à la crise économique Moyens propres pour le développement de l'activité économique	- Financement : répondre aux besoins de liquidité des entrepreneurs pour assurer les reports de cotisations liés à la crise. Evaluation des « prêts recover » et « prêt Horeca » quant aux conditions d'accès, publics-cibles et publicité de ces mesures. - Renforcer la solvabilité des entreprises et développer le potentiel d'appui sur mesure et sélectif. - Que l'augmentation de capital de Finance Brussels (groupe SRIB) soit mobilisée au bénéfice des secteurs les plus touchés, les plus prometteurs en termes de relance, de création et de maintien d'emplois de qualité, avec la meilleure perspective d'adaptation aux changements. - Que les actions de soutien à l'expansion économique soient intégralement orientées en vue du développement de leur résilience. - Qu'une réglementation fiscale fédérale et régionale soutienne un renforcement structurel des fonds propres des entreprises afin d'assurer leur pérennité en cas de coup dur, sans devoir procéder dans l'urgence.
Chantier 1.2.2 Créer une politique commerciale et artisanale intégrée	Politique commerciale adaptée aux nouveaux modes de consommation (crise COVID-19) Assurer la continuité des entreprises et de leurs activités, spécialement dans le secteur Horeca et le secteur MICE	- Schéma de Développement commercial – miser sur le commerce de proximité – mutualisation des livraisons/collectes de déchets (dans les mailles). - Plan industrie : artisans. - Un véritable plan de relance pour l'Horeca et le MICE. - Un accompagnement complet, en ce compris psychologique, pour l'ensemble des entreprises en difficultés, commerçants en tête. - Le développement d'un plan de continuité régional qui permettrait aux entreprises d'assurer la poursuite de leurs activités.
Chantier 1.2.3 Développer un projet industriel bruxellois en phase avec la transition économique Chantier 1.2.4 Faire émerger l'entrepreneuriat social comme modèle économique porteur	Relancer le chantier du plan industriel dans une perspective de relocalisation de la production	La crise sanitaire a souligné la nécessité de relocaliser la production au plus près des lieux de consommation. Priorité doit être accordée au maintien des zones d'activités industrielles et à l'activité existante (renforcer la maîtrise publique du foncier). Pour les nouvelles activités, vu la rareté du foncier, des critères de sélection doivent être appliqués : - apport en terme d'emploi de qualité ; - apport en terme de réponse aux besoins de la ville et de ses habitants ; - circularité et durabilité ;

MOYEN TERME		- intégration urbaine. Nécessité d'un <u>important volet dédié au développement de la formation professionnelle</u> des bruxellois, notamment via les accords sectoriels emploi/formation et les futurs pôles emploi/formation
Objectif 1.4 Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois COURT TERME	Accorder une attention particulière à la relance de l'emploi dans les domaines d'activité prioritaires de la Stratégie Go4Brussels 2030, qui sont fortement impactés par la crise et qui ne sont pas vraiment dans le scope actuel de la politique de formation	<u>les secteurs de la santé</u> : renforcement et redéploiement humain en soutien aux travailleurs du secteur fortement exposés, augmentation des normes d'encadrement sanitaire, renforcement de la formation professionnelle (initiale et continuée) et une nécessaire amélioration des conditions de travail. <u>les secteurs de la culture, du tourisme et de l'événementiel</u> qui seront très certainement les derniers à redémarrer et où la précarité des contrats et des statuts est déjà très importante... <u>le commerce</u>, avec le changement des pratiques d'achat (e-commerce, take away, drive-in, ...) qui entraînera des changements majeurs dans les pratiques des entreprises, augmentera le recours aux sous-traitances, aux emplois de plateforme, au travail étudiant comme au Pays-Bas... NB : Pour les autres domaines qui sont partenaires de la politique régionale d'emploi et de formation, il y aura lieu de mobiliser les accords-cadres et les PFE pour élaborer des plans de relance de l'emploi et de la formation. Une attention doit également être accordée à l'évolution de l'emploi dans les services publics, qui ont également été impactés par la crise. Méthode à discuter : CES ? Iriscare ?
Chantier 1.4.9 Construction	Promouvoir la rénovation durable	L'isolation du bâti bruxellois et l'installation de chaudières moins énergivores est un impératif pour augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments, qu'ils soient résidentiels ou tertiaires. Pour stimuler la rénovation écologique, il faudra s'attaquer

		à la demande d'énergie autant qu'à l'offre. <u>Les emplois verts et les formations dans la rénovation des logements devront être stimulés</u> pour pouvoir répondre à la demande. Le secteur de la construction est en effet très important tant en terme d'emploi local qu'en terme d'entraînement sur le reste de l'économie. L'effet de retour fiscal aux pouvoirs publics est également très important (près de 45% du chiffre d'affaire du secteur retourne au trésor public d'une manière ou d'une autre). Le secteur de la construction a par ailleurs également été gravement touché par la crise du COVID et de nombreuses entreprises et emplois sont en danger. Il est donc nécessaire de prendre des mesures à court terme. La relance des marchés publics, la mise en œuvre rapide de l'Alliance Emploi-Environnement, l'accélération de la délivrance de permis ou l'augmentation du budget des primes régionales devraient donc être des priorités de ce plan de relance.
Objectif 1.5 Promouvoir les exportations et l'attraction des investissements étrangers en Région bruxelloise		Plan CIRB – infrastructure digital (incl. 5G) - digitalisation 'externe' (commerce, export) et 'interne' (télétravail) des entreprises – macro (infrastructure) et micro (laptop,...)
Objectif 1.8 Assurer la transition économique de l'économie bruxelloise Chantier 1.8.1 Accélérer la transition numérique		Pour faire face aux défis de la digitalisation, de l'e-commerce et des paiements en ligne, il convient : - Que le développement de l'e-commerce soit fortement encouragé, en ce compris auprès des plus modestes détaillants comme un paramètre de résilience. - Que la facturation électronique devienne la norme, la version papier l'exception, dans un horizon de trois ans. Que le déploiement des réseaux de télécommunication fixes et mobiles ne rencontre pas d'obstacles infranchissables à la qualité exigée par tous.

Chantier 1.8.3 Mettre en place une politique régionale ambitieuse en matière de gestion des données ouvertes (open data)	Bruxelles, la “Smart City” de demain Assurer la multimodalité	Un cadre favorable, notamment en termes de fiscalité, aux entreprises innovantes. Les données doivent être libres d'accès, comme l'exige la législation de l'Union européenne, afin de stimuler l'échange de données. Ceci permettra le déploiement de systèmes intelligents facilitant l'économie de partage et de la fonctionnalité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie. Un enjeu clair pour la mobilité à Bruxelles est celui de la <u>multimodalité</u>. La multimodalité nécessite une infrastructure solide et connectée qui permette l'intégration d'applications de mobilité sur ces plateformes.
Chantier 1.8.4 Améliorer les relations entre administrations et entreprises par la transition numérique	Réaliser la simplification administrative	Que les administrations publiques correspondent massivement avec les entreprises et les particuliers par le biais de guichets électroniques.
Chantier 1.8.5 Accompagner tous les citoyens dans la transition numérique afin de répondre aux attentes du marché de l'emploi LONG TERME	Promouvoir et garantir l'accès aux technologies numériques	Suite au basculement digital, notamment des services publics, le tout au numérique est source d'inégalités importantes entre les personnes et plus particulièrement au détriment des plus précaires d'entre elles. Importance de la lutte contre la fracture numérique, renforcement des formations au numérique, Pôle Formation-Emploi ICT.
Objectif 1.9 Une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie Chantier 1.9.4 Good Choice	Verduriser les flottes	Bruxelles est confrontée au défi de la verdurisation du parc automobile. Dans le but d'accompagner les organisations publiques et privées dans la gestion de leur mobilité et de celle de leurs travailleurs, il s'agit de cibler la conversion des flottes de véhicules et le déploiement de carburants alternatifs tels que le biogaz, l'hydrogène et l'électrique. Cela requiert davantage d'investissements publics pour déployer l'infrastructure nécessaire qui réponde à une demande croissante.

Chantier 1.9.7 Plans de déplacement entreprise (partagée) LONG TERME	Installer les changements de comportements dans la durée et en faveur d'une mobilité alternative	Renforcer la collaboration des entreprises pour élaborer des plans de déplacement d'entreprise dans un même zoning. Garantir la concertation sociale au sein des entreprises dans le cadre de l'élaboration du PDE
Objectif 2.1 Poursuivre la Garantie pour la jeunesse (et garantie solution pour tous) LONG TERME		Assurer un encadrement paritaire des dispositifs de stage et de 1 ^{ères} expériences professionnelles (Commission des bons offices, application de la législation sur la convention d'immersion professionnelle). Adapter le contrôle de la disponibilité des chômeurs au contexte du marché de l'emploi et de la crise post-COVID-19.
Objectif 2.2 Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous	Relancer une dynamique d'embauche des bruxellois Augmenter la compétitivité des embauches et des occupations du secteur marchand Diminuer la charge administrative (et mentale) liée à l'embauche et à l'occupation Former davantage dans les métiers en tension	• Évaluer et le cas échéant améliorer les dispositifs d'aides à l'emploi, notamment l'Activa.Brussels, avec une attention particulière pour les TPE. • Évaluer et le cas échéant améliorer le dispositif de la prime « tuteur » pour les petites entreprises-formatrices dans l'alternance (coût et durée plus conséquentes par rapport aux autres formules de stages). • Veiller à ne pas augmenter la charge administrative pour les entreprises qui ont ou engagent du personnel dans les années à venir. • Soutenir la (les plans de) digitalisation des administrations d'emploi et de formation et renforcer l'offre de services auprès des petites entreprises (présélection, conseil et accompagnement administratif personnalisé, plateforme de matching pour la sélection des candidats ou les places de stage, etc.). • Orienter, inciter et accompagner davantage de jeunes et de demandeurs d'emploi à se former/se reconvertir dans un métier critique, en pénurie ou d'avenir, en particulier via la formation en alternance.
Chantier 2.2.3 Monitorer la qualité de l'emploi Chantier 2.2.5	Renforcer la qualité de l'emploi	Vu les risques d'un recours massif, dans le cadre de la relance économique, à des formes atypiques d'emploi (voir diagnostic de Perspective.brussels), il est nécessaire de favoriser la rétention à l'emploi du personnel occupé avant la crise et de limiter

Lutter contre le dumping social Chantier 2.2.6 Pérenniser le secteur des Titres-services COURT TERME		au maximum le développement des formes d'emploi précaire, notamment en mobilisant les outils de suivi et d'encadrement des dispositifs d'emploi : 1. régionaux : View Brussels, plateforme de concertation en matière d'emploi 2. sectoriels : accords-cadres, PFE... 3. locaux : futures instances uniques de concertation locale Soutien régional aux travailleurs salariés et indépendants exclus des aides ou insuffisamment soutenus par les mesures prises dans le cadre de la crise du COVID-19 (chômage temporaire, droit passerelle..). Négocier avec le Fédéral une campagne de régularisation des travailleurs sans papier.
La cohésion sociale Chantier 2.2.4 Lutter contre les discriminations à l'embauche	Assurer la cohésion sociale Veiller à l'égalité de traitement et à la non-discrimination Lutter contre le racisme	Vu le contexte de pénurie d'emplois : - Renforcer la lutte contre les discriminations en faveur des publics habituellement discriminés. - Poursuivre et améliorer, avec UNIA et l'Institut H/F, le dispositif de veille anti-discrimination (notamment sur base des critères de l'état de santé et du handicap). Mener des actions positives vers les publics touchés par la précarité et les discriminations et plus particulièrement affectés par la crise (jeunes, personnes faiblement qualifiées, d'origine étrangère...) via notamment les plans sectoriels de diversité.
Objectif 2.2 Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous Chantier 2.2.7 Endiguer la vacance d'emploi		L'augmentation généralisée des compétences digitales de tous les Bruxellois devrait être un objectif prioritaire. Une stratégie de relance bruxelloise par l'emploi doit réfléchir aux différents moyens de stimuler la formation continue (<i>Lifelong learning</i>). Il faut massivement investir

Objectif 2.3 Renforcer les politiques croisées formation-emploi Chantier 2.3.2 Stratégie « Qualification - Emploi » Chantier 2.2.2 Permettre l'inclusion des chercheurs d'emploi éloignés du marché du travail Chantier 2.2.7 Endiguer la vacance d'emploi Chantier 2.3.1. Accords-cadres sectoriels et mise en place de Pôles Formation-Emploi	Préserver l'emploi et lutter contre le chômage Renforcer et adapter les circuits de formation initiale et continue pour répondre à l'augmentation du chômage	dans les formations, les formations continues et particulièrement dans les compétences digitales. - Prolonger les accommodements raisonnables concernant les dispositifs d'aide à l'emploi jusque fin 2021 et améliorer la situation et le statut des artistes ; - Créer des postes ACS et construire des dispositifs d'aide à l'emploi ciblés pour les demandeurs d'emploi les plus vulnérables et les nouveaux chômeurs liés à la crise. - Développer le secteur ISP, les Missions locales et l'économie sociale mandatée en insertion pour renforcer l'insertion des nouveaux demandeurs d'emploi liés au COVID-19 et des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi pour qui une insertion deviendra encore plus complexe ; - Création et financement d'emplois locaux et de qualité dans les entreprises à profit social pour répondre aux besoins sociétaux et à l'augmentation du chômage ; - Créer des formations de type « passerelles métiers » pour créer des parcours professionnels ; - Améliorer les compétences numériques des demandeurs d'emploi et des travailleurs.
Chantier 2.3.5 Mettre en place des cellules de reconversion emploi-formation en vue du reclassement et de la reconversion des travailleurs ou tout autre dispositif ayant le même objectif COURT TERME	Mettre en place un plan d'urgence social pour faire face aux inévitables restructurations et aux licenciements collectifs et doter ce plan d'un dispositif ad hoc d'accompagnement et de formation des travailleurs licenciés (cf cellules de reconversion) ;	Cf groupe de travail Actiris-IS-Cabinet sur le projet-pilote pour les travailleurs victimes d'une faillite. Après évaluation du projet-pilote, envisager un dispositif couvrant l'ensemble du champ des licenciements collectifs (cf. cellules de reconversion).

Objectif 2.3 Renforcer les politiques croisées emploi-formation COURT TERME	Actualisation du Plan Formation 2020 pour faire face au contexte de crise	Soutenir les efforts de formation des entreprises et des secteurs, notamment via Bruxelles Formation, le VDAB, les Pôles Formation-Emploi, le fonds de formation public régional titres-services ou d'autres initiatives publiques. Développer les accords-cadres sectoriels et les pôles emploi-formation. Porter une attention spécifique : • A la dimension genre • A l'impacts de la digitalisation • Au secteur non-marchand Congé éducation payé (cf. convention OIT).
Objectif 2.7 Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé Chantier 1.4.2 Industries créatives et culturelles Chantier 1.4.5 Social-santé	Assurer la pérennité des 5.500 entreprises à profit social bruxelloises afin de préserver l'offre de services à la population, les emplois de 100.000 travailleurs et les activités des nombreux fournisseurs Mise en œuvre du virage ambulatoire et de la garantie autonomie Etablir une stratégie sanitaire cohérente et concertée afin d'anticiper une seconde vague et/ou une nouvelle pandémie/crise sanitaire: Investir dans la mise en place d'une programmation « social santé » ambitieuse	- Prolonger l'immunisation des subsides structurelles et facultatifs, et la prise en charge, par les pouvoirs publics, des pertes de recettes et les hausses des coûts. - Favoriser un accompagnement santé mentale du personnel et des usagers pour favoriser leur bien-être, faciliter la reprise du travail, la réintégration des résidents, et limiter l'absentéisme (accompagnement, formation, intervision, etc.). - Garantir l'accès universel aux soins de santé et la communication vers les personnes fragilisées et « invisibles » (sans-abris, migrants, etc.). - Augmenter le contingent d'heure des aides et soins à domicile et augmenter l'encadrement du personnel. - Organiser et soutenir une procédure d'urgence pandémie dans les différents lieux d'hébergement et d'accueil collectif de personnes vulnérables. Prévoir une offre de services supplémentaires activables en cas de besoin. Préserver des circuits dédiés pour poursuivre les autres types de soins. - Développer un Plan d'Investissement pour soutenir les secteurs « santé humaine - action sociale » et « socioculturel » afin de répondre aux besoins sociétaux de la population et faire effet levier sur le reste de l'économie bruxelloises : ○ Augmenter l'offre de services sociétaux, accessibles et de qualité, à la population.

	Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois	○ Augmenter et élargir les normes d'encadrement afin de renforcer la qualité et la continuité des services ainsi que le bien-être des travailleurs. ○ Soutenir l'attractivité des métiers. ○ Dynamiser l'innovation sociale et les partenariats entre la recherche et les entreprises à profit social. ○ Soutenir les mises en réseau et les initiatives de mutualisation de services au bénéfice d'une prise en charge plus cohérente et globale des usagers.
Chantier 2.7.4 Mettre en œuvre une programmation « social-santé » COURT TERME	Assurer une plus grande cohérence des politiques menées et adapter l'offre de services. Au départ des politiques et des plans existants dans les différentes entités compétentes, et des Etats généraux bruxellois de la santé et du social, il faudra : - établir une programmation de l'offre en matière de politiques sociales, de santé et d'aide aux personnes ; - y lier une planification des ressources budgétaires nécessaires pour développer cette offre à moyen et long termes.	Afin de mieux rencontrer l'ensemble des besoins de la population au regard des évolutions socio-démographiques, notamment en matière de soutien aux personnes en perte d'autonomie, en matière de santé mentale et de soins de 1^{ère} ligne, il sera nécessaire, au départ des politiques et des plans existants dans les différentes entités compétentes, et des Etats généraux bruxellois de la santé et du social : - d'établir une programmation de l'offre en matière de politiques sociales, de santé et d'aide aux personnes ; - d'y lier une planification des ressources budgétaires nécessaires pour développer cette offre à moyen et long termes. Adopter des mesures d'urgence de cohésion sociale visant à restaurer le dialogue avec les habitants des quartiers populaires, les plus durement impactés par la crise sanitaire, et avec les jeunes en particulier, quant aux politiques sociales et sanitaires à mettre en œuvre en priorité. Faire appliquer les règles de protection sanitaire et garantir l'application de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Méthode : implication des secteurs Dans les secteurs relevant des compétences régionales : titres-services, maison de repos et de soin, social-santé, SISP ..., les travailleurs et travailleuses, par la nature même de leur travail, vont inévitablement être exposés aux risques sanitaires liés au Covid. Les besoins de formation sur la prévention des risques sanitaires sont importants, il s'agit dès lors pour les pouvoirs publics de soutenir les efforts de

		formation des entreprises et des secteurs, notamment via Bruxelles Formation, le VDAB, les pôles formation-emploi, le fonds de formation public régional titres-services ou d'autres initiatives publiques.
--	--	---
